VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 4 juin 2013
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/MG

N° 001555

Service des Finances
- Mise en non valeurs
- Budget Ville

Affiché le :

Le mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER
ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER
ABSENTS : Mme Leila BECHICHE, Monsieur Jean Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est présenté au conseil un état P 511, établi par la Trésorerie d'Apt demandant l'allocation en non valeurs de titres non recouvrables émis sur l'ancien budget annexe de l'eau, et qui ont été repris sur le budget principal de la commune lors du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Pays d'Apt au 1er janvier 2010.

Cet état comporte les sommes suivantes :

5 147,78 euros pour le rôle de l'année 2002
17 464.71 euros pour le rôle de l'année 2003

Soit un total de **22 612.49** euros

Il est demandé au conseil la mise en non valeurs de cette somme.

LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE

Accepte la mise en non valeurs des sommes détaillées ci-dessus.

Autorise le Maire à signer cet état.

Dit que la somme de 22 612.49 euros est prévue au budget 2013 de la ville, article 6541.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL